

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MAXFORCE WHITE IC

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 22.05.2023           |
| 2.0     | 31.05.2023        | 11220574-00002    | Date de la première version publiée: 22.05.2023 |

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MAXFORCE WHITE IC

Code du produit : Article/SKU: 86769476 UVP: 79405200 Specification: 102000019676

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Insecticide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : 2022 Environmental Science FR S.A.S.  
Lyon Vaise Business Center, 3 Place Giovanni Da Verrazzano  
69009 Lyon, France

Téléphone : +33 451 081 508

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : service.clients.es.france@envu.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons:  
070 245 245  
+352 8002 5500 (Luxembourg)

For Incident response (spill, leak, fire, accident) call  
+32 2 808 32 37 (24/7 multilingual support)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MAXFORCE WHITE IC

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 22.05.2023           |
| 2.0     | 31.05.2023        | 11220574-00002    | Date de la première version publiée: 22.05.2023 |

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**Intervention:**  
P391 Recueillir le produit répandu.

**Élimination:**  
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Étiquetage supplémentaire

EUH208 Contient 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one, Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Appât (prêt à l'emploi) (RB)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MAXFORCE WHITE IC

Version 2.0      Date de révision: 31.05.2023      Numéro de la FDS: 11220574-00002      Date de dernière parution: 22.05.2023  
Date de la première version publiée: 22.05.2023

### Composants

| Nom Chimique   | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro d'enregistrement  | Classification  | Concentration<br>(% w/w) |
|--|--|---|--------------------------|
| Imidaclopride  | 138261-41-3<br>428-040-8<br>612-252-00-4                   | Acute Tox. 3; H301<br>Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 1;<br>H410<br><br>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100<br>Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1.000<br><br>Estimation de la toxicité aiguë<br><br>Toxicité aiguë par voie orale: 131 mg/kg   | >= 1 - < 2,5             |
| 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one                                    | 2634-33-5<br>220-120-9<br>613-088-00-6<br>01-2120761540-60 | Acute Tox. 4; H302<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Dam. 1; H318<br>Skin Sens. 1A; H317<br>Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 2;<br>H411<br><br>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1<br><br>Limite de concentration spécifique<br>Skin Sens. 1A; H317<br>>= 0,05 %<br><br>Estimation de la toxicité aiguë<br><br>Toxicité aiguë par voie orale: 454 mg/kg | >= 0,0025 - < 0,025      |
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. | 55965-84-9   | Acute Tox. 3; H301<br>Acute Tox. 2; H330  | < 0,0002                 |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MAXFORCE WHITE IC

Version 2.0      Date de révision: 31.05.2023      Numéro de la FDS: 11220574-00002      Date de dernière parution: 22.05.2023  
Date de la première version publiée: 22.05.2023

|   |              |   |
|---|--------------|---|
| CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) | 613-167-00-5 | <p>Acute Tox. 2; H310<br/>Skin Corr. 1C; H314<br/>Eye Dam. 1; H318<br/>Skin Sens. 1A; H317<br/>Aquatic Acute 1;<br/>H400<br/>Aquatic Chronic 1;<br/>H410<br/>EUH071</p> <hr/> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100<br/>Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique<br/>Skin Corr. 1C; H314<br/>&gt;= 0,6 %<br/>Skin Irrit. 2; H315<br/>0,06 - &lt; 0,6 %<br/>Eye Irrit. 2; H319<br/>0,06 - &lt; 0,6 %<br/>Skin Sens. 1A; H317<br/>&gt;= 0,0015 %<br/>Eye Dam. 1; H318<br/>&gt;= 0,6 %<br/>EUH071<br/>&gt;= 0,6 %</p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 64 mg/kg<br/>Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,171 mg/l<br/>Toxicité aiguë par voie cutanée: 87,12 mg/kg</p> |
|---|--------------|---|

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### Autres numéros CAS pour certaines régions

| Nom Chimique | Autre(s) numéro(s) CAS |
|--------------|------------------------|
|--------------|------------------------|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MAXFORCE WHITE IC

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 22.05.2023           |
| 2.0     | 31.05.2023        | 11220574-00002    | Date de la première version publiée: 22.05.2023 |

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) | 2682-20-4, 26172-55-4 |
|--|-----------------------|

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Protection pour les secouristes : Aucune précaution particulière n'est nécessaire de la part des secouristes.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.  
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Les symptômes suivants peuvent apparaître en cas d'ingestion en quantités importantes :  
Nausée  
Douleur abdominale  
Vertiges  
Les symptômes et les risques décrits ont été observés suite à la prise d'une quantité significative de(s) matière(s) active(s).
- Risques : Ce produit contient un dérivé de nicotine.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.  
Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.  
En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.  
Surveiller les fonctions cardiovasculaires et respiratoires.  
Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MAXFORCE WHITE IC

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 22.05.2023           |
| 2.0     | 31.05.2023        | 11220574-00002    | Date de la première version publiée: 22.05.2023 |

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Composés chlorés

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Évacuer la zone.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MAXFORCE WHITE IC

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 22.05.2023           |
| 2.0     | 31.05.2023        | 11220574-00002    | Date de la première version publiée: 22.05.2023 |

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.  
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipulation sans danger : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MAXFORCE WHITE IC

Version 2.0      Date de révision: 31.05.2023      Numéro de la FDS: 11220574-00002      Date de dernière parution: 22.05.2023  
Date de la première version publiée: 22.05.2023

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base   |
|------------|---------|------------------------------------|------------------------|--------|
| Glycérine  | 56-81-5 | VLE 8 hr (Brouillard)              | 10 mg/m <sup>3</sup>   | BE OEL |

##### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance           | Utilisation finale | Voies d'exposition   | Effets potentiels sur la santé  | Valeur                 |
|-------------------------------|--------------------|----------------------|---------------------------------|------------------------|
| Glycérine                     | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets locaux      | 56 mg/m <sup>3</sup>   |
|                               | Consommateurs      | Ingestion            | Long terme - effets systémiques | 229 mg/kg p.c./jour    |
|                               | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets locaux      | 33 mg/m <sup>3</sup>   |
| Sirops, blé, amidon hydrolysé | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 5 mg/m <sup>3</sup>    |
|                               | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 2000 mg/kg p.c./jour   |
|                               | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 0,89 mg/m <sup>3</sup> |
|                               | Consommateurs      | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 2000 mg/kg p.c./jour   |
|                               | Consommateurs      | Ingestion            | Long terme - effets systémiques | 200 mg/kg p.c./jour    |
|                               | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 6,81 mg/m <sup>3</sup> |
| 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 0,966 mg/kg p.c./jour  |
|                               | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 1,2 mg/m <sup>3</sup>  |
|                               | Consommateurs      | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 0,345 mg/kg p.c./jour  |

##### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement      | Valeur                      |
|---------------------|--------------------------------------|-----------------------------|
| Glycérine           | Eau douce                            | 0,885 mg/l                  |
|                     | Eau de mer                           | 0,0885 mg/l                 |
|                     | Utilisation/rejet intermittent(e)    | 8,85 mg/l                   |
|                     | Station de traitement des eaux usées | 1000 mg/l                   |
|                     | Sédiment d'eau douce                 | 3,3 mg/kg poids sec (p.s.)  |
|                     | Sédiment marin                       | 0,33 mg/kg poids sec (p.s.) |



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MAXFORCE WHITE IC

Version 2.0      Date de révision: 31.05.2023      Numéro de la FDS: 11220574-00002      Date de dernière parution: 22.05.2023  
Date de la première version publiée: 22.05.2023

|                               |                                      |                                |
|-------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|
|                               | Sol                                  | 0,141 mg/kg poids sec (p.s.)   |
| Sirops, blé, amidon hydrolysé | Eau douce                            | 0,1 mg/l                       |
|                               | Eau douce - intermittent             | 1 mg/l                         |
|                               | Eau de mer                           | 0,01 mg/l                      |
|                               | Station de traitement des eaux usées | 66,7 mg/l                      |
|                               | Sédiment d'eau douce                 | 0,37 mg/kg poids sec (p.s.)    |
|                               | Sédiment marin                       | 0,037 mg/kg poids sec (p.s.)   |
|                               | Sol                                  | 0,016 mg/kg poids sec (p.s.)   |
| 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one | Eau douce                            | 11 µg/l                        |
|                               | Utilisation/rejet intermittent(e)    | 0,403 µg/l                     |
|                               | Eau de mer                           | 1,1 µg/l                       |
|                               | Utilisation/rejet intermittent(e)    | 0,0403 µg/l                    |
|                               | Station de traitement des eaux usées | 1,03 mg/l                      |
|                               | Sédiment d'eau douce                 | 0,0499 mg/kg poids sec (p.s.)  |
|                               | Sédiment marin                       | 0,00499 mg/kg poids sec (p.s.) |
|                               | Sol                                  | 3 mg/kg poids sec (p.s.)       |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter les équipements de protection individuelle suivants:  
Lunettes de sécurité  
L'équipement doit être conforme à la norme EN NBN 166

#### Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : > 480 min  
Épaisseur du gant : > 0,4 mm  
Directive : L'équipement doit être conforme à la norme EN NBN 374

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.  
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MAXFORCE WHITE IC

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 22.05.2023           |
| 2.0     | 31.05.2023        | 11220574-00002    | Date de la première version publiée: 22.05.2023 |

fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

- |                                   |   |  |
|-----------------------------------|---|--|
| Protection de la peau et du corps | : | Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.   |
| Protection respiratoire           | : | Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.<br>L'équipement doit être conforme à la norme EN NBN 14387 |
| Filtre de type                    | : | Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)   |

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- |   |   |  |
|---|---|--|
| Etat physique   | : | gel                                      |
| Couleur   | : | blanc, beige                             |
| Odeur   | : | caractéristique, très faible             |
| Seuil olfactif  | : | Donnée non disponible                    |
| Point de fusion/point de congélation                                  | : | Donnée non disponible                    |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                 | : | Donnée non disponible                    |
| Inflammabilité (solide, gaz)  | : | Non classé comme danger d'inflammabilité |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Donnée non disponible                    |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Donnée non disponible                    |
| Point d'éclair  | : | Non applicable                           |
| Température d'auto-inflammation                                       | : | > 381 °C                                 |
| Température de décomposi-   | : | Donnée non disponible                    |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MAXFORCE WHITE IC

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 22.05.2023           |
| 2.0     | 31.05.2023        | 11220574-00002    | Date de la première version publiée: 22.05.2023 |

tion

pH : 4,4 - 5,0 (23 °C)  
Concentration: 1 %

Viscosité  
Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : dispersable

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité : env. 1,21 g/cm<sup>3</sup> (20,00 °C)

Densité de vapeur relative : Non applicable

Caractéristiques de la particule  
Taille des particules : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif  
Méthode: OCDE ligne directrice 113

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Sensibilité aux chocs : Pas sensible aux chocs.

Taux d'évaporation : Non applicable

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MAXFORCE WHITE IC

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 22.05.2023           |
| 2.0     | 31.05.2023        | 11220574-00002    | Date de la première version publiée: 22.05.2023 |

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

#### Composants:

##### **Imidaclopride:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris, mâle): 131 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,323 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

##### **1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 454 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MAXFORCE WHITE IC

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 22.05.2023           |
| 2.0     | 31.05.2023        | 11220574-00002    | Date de la première version publiée: 22.05.2023 |

Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 64 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,171 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 87,12 mg/kg

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

#### Composants:

##### **Imidaclopride:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one:**

Résultat : Irritation de la peau

Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

#### Composants:

##### **Imidaclopride:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MAXFORCE WHITE IC

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 22.05.2023           |
| 2.0     | 31.05.2023        | 11220574-00002    | Date de la première version publiée: 22.05.2023 |

---

### 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one:

Espèce : Lapin  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux  
Remarques : Sur base de la corrosivité cutanée.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Produit:

Type de Test : Test de Buehler  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : négatif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### Composants:

#### Imidaclopride:

Type de Test : Magnusson-Kligman-Test  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : négatif

#### 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one:

Type de Test : Test de Maximalisation  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : positif

Evaluation : Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme

Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

Type de Test : Test de Buehler

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MAXFORCE WHITE IC

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 22.05.2023           |
| 2.0     | 31.05.2023        | 11220574-00002    | Date de la première version publiée: 22.05.2023 |

Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : positif

Evaluation : Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme

### Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **Imidaclopride:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Résultat: négatif

##### **1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Essai de synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur des hépatocytes de mammifères in vivo  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 486  
Résultat: négatif

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MAXFORCE WHITE IC

Version 2.0      Date de révision: 31.05.2023      Numéro de la FDS: 11220574-00002      Date de dernière parution: 22.05.2023  
Date de la première version publiée: 22.05.2023

---

### Composants:

#### **Imidaclopride:**

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

#### **1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire précoce  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OPPTS 870.3800  
Résultat: négatif

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### **1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one:**

Evaluation : Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 100 mg/kg de poids corporel ou moins.

### **Toxicité à dose répétée**

### Composants:

#### **Imidaclopride:**

Espèce : Souris, mâle  
LOAEL : 17 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 24 mois

#### **1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one:**

Espèce : Chien  
NOAEL : 5 mg/kg  
LOAEL : 20 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 90 jours  
Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.27.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MAXFORCE WHITE IC

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 22.05.2023           |
| 2.0     | 31.05.2023        | 11220574-00002    | Date de la première version publiée: 22.05.2023 |

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **Imidaclopride:**

|  |   |  |
|--|---|--|
| Toxicité pour les poissons   | : | CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 211 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h  |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques                      | : | CE50 : 0,0027 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h   |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques  | : | CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201<br><br>NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): >= 10 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201 |
| Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)                                | : | 100  |
| Toxicité pour les microorganismes  | : | NOEC (boue activée): 5.600 mg/l<br>Durée d'exposition: 3 h   |
| Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)                                    | : | NOEC: 9,02 mg/l<br>Durée d'exposition: 91 jr<br>Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 210   |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : | EC10: 0,000056 mg/l<br>Durée d'exposition: 21 jr   |
| Facteur M (Toxicité chro-  | : | 1.000  |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MAXFORCE WHITE IC

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 22.05.2023           |
| 2.0     | 31.05.2023        | 11220574-00002    | Date de la première version publiée: 22.05.2023 |

nique pour le milieu aquatique)

### 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,6 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,9 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 110 µg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 40,4 µg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : NOEC : 10,3 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,19 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,16 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,0052 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

NOEC (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,00049 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,02 mg/l  
Durée d'exposition: 36 jr  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MAXFORCE WHITE IC

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 22.05.2023           |
| 2.0     | 31.05.2023        | 11220574-00002    | Date de la première version publiée: 22.05.2023 |

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,10 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **Imidaclopride:**

Biodégradabilité : Résultat: non dégradable rapidement

##### **1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one:**

Biodégradabilité : Résultat: dégradable rapidement

Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 62 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301B

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **Imidaclopride:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,57

##### **1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one:**

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 6,62

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,7

Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < 1

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MAXFORCE WHITE IC

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 22.05.2023           |
| 2.0     | 31.05.2023        | 11220574-00002    | Date de la première version publiée: 22.05.2023 |

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Produit               | : Utiliser de préférence tout le produit en observant les instructions sur l'étiquette. Si l'élimination d'un produit inutilisé est nécessaire, suivre les instructions de l'étiquette et les directives applicables locaux.<br>Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.<br>Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.<br>Ne pas jeter les déchets à l'égout. |
| Emballages contaminés | : Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.<br>Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être dangereux.<br>Ne pas réutiliser des récipients vides.   |
| Code des déchets      | : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:<br><br>produit usagé<br>02 01 08, déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses<br><br>produit inutilisé<br>02 01 08, déchets agrochimiques contenant des substances  |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MAXFORCE WHITE IC

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 22.05.2023           |
| 2.0     | 31.05.2023        | 11220574-00002    | Date de la première version publiée: 22.05.2023 |

dangereuses

emballages souillés

15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

|      |   |         |
|------|---|---------|
| ADN  | : | UN 3077 |
| ADR  | : | UN 3077 |
| RID  | : | UN 3077 |
| IMDG | : | UN 3077 |
| IATA | : | UN 3077 |

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

|      |   |  |
|------|---|--|
| ADN  | : | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.<br>(Imidaclopride) |
| ADR  | : | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.<br>(Imidaclopride) |
| RID  | : | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.<br>(Imidaclopride) |
| IMDG | : | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.<br>(Imidacloprid)                     |
| IATA | : | Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.<br>(Imidacloprid)                     |

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|      | Classe | Risques subsidiaires |
|------|--------|----------------------|
| ADN  | :      | 9                    |
| ADR  | :      | 9                    |
| RID  | :      | 9                    |
| IMDG | :      | 9                    |
| IATA | :      | 9                    |

#### 14.4 Groupe d'emballage

|                    |   |     |
|--------------------|---|-----|
| ADN                | : | III |
| Groupe d'emballage | : | III |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MAXFORCE WHITE IC

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 22.05.2023           |
| 2.0     | 31.05.2023        | 11220574-00002    | Date de la première version publiée: 22.05.2023 |

Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

### ADR

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

### RID

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956  
Instruction d'emballage (LQ) : Y956  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956  
Instruction d'emballage (LQ) : Y956  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MAXFORCE WHITE IC

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 22.05.2023           |
| 2.0     | 31.05.2023        | 11220574-00002    | Date de la première version publiée: 22.05.2023 |

### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- |   |   |
|---|---|
| REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) | : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:<br>Numéro sur la liste 75<br>Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur. |
| REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).  | : Non applicable  |
| Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone  | : Non applicable  |
| Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)  | : Non applicable  |
| Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux  | : Imidaclopride   |
| REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)   | : Non applicable  |
| Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides                           |   |
| Type de produit   | : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes   |
| Substance active  | : 2,15 %  |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MAXFORCE WHITE IC

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 22.05.2023           |
| 2.0     | 31.05.2023        | 11220574-00002    | Date de la première version publiée: 22.05.2023 |

Imidaclopride

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

|    |                              |                     |                     |
|----|------------------------------|---------------------|---------------------|
| E1 | DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT | Quantité 1<br>100 t | Quantité 2<br>200 t |
|----|------------------------------|---------------------|---------------------|

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

#### Texte complet pour phrase H

H301 : Toxique en cas d'ingestion.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H310 : Mortel par contact cutané.  
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H330 : Mortel par inhalation.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Skin Corr. : Corrosion cutanée  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée  
BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle  
BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MAXFORCE WHITE IC

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 22.05.2023           |
| 2.0     | 31.05.2023        | 11220574-00002    | Date de la première version publiée: 22.05.2023 |

la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

### Classification du mélange:

|                   |      |
|-------------------|------|
| Aquatic Acute 1   | H400 |
| Aquatic Chronic 1 | H410 |

### Procédure de classification:

|                   |
|-------------------|
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'ap-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MAXFORCE WHITE IC

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 22.05.2023              |
| 2.0     | 31.05.2023        | 11220574-00002    | Date de la première version publiée:<br>22.05.2023 |

---

plier lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

BE / FR